LE CONGRÈS ADOPTE LE NOUVEAU STATUT DE L'UGTA

Création d'un poste de secrétaire général adjoint

Les délégués du 11e Congrès ordinaire ont adopté hier le nouveau statut de l'UGTA. La création d'un poste de secrétaire général adjoint est la principale disposition de ce texte.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Abdelmadjid Sidi-Saïd, s'il venait à être réélu aujourd'hui, ne sera plus seul aux commandes de l'Union générale des travailleurs algériens. Le nouveau statut de l'organisation syndicale, adopté hier à une écrasante majorité, prévoit la création d'un poste de secrétaire général adjoint. Les prérogatives liées à ce poste seront définies ultérieurement par le règlement intérieur qui sera élaboré par les membres du secrétariat national puis adopté par la commission exécutive nationale. Selon les informations qui circulaient hier en coulisse, ce nouveau responsable devrait être chargé de l'organique. «On pense instantanément à Salah Djenouhat lorsqu'on évoque cette fonction éminemment stratégique. Ce poste devrait donc lui revenir sans surprise», estime un délégué. En fait, cette configuration organique n'est pas si nouvelle que ça puisqu'elle a été appliquée à l'occasion du 5e Congrès de l'UGTA, soit de 1973 à 1978. A l'époque, Abdelkader Benikous avait pour adjoint Abdelmadjid Azzi. Autre amendement introduit au statut: l'élargissement de la composante de la commission exécutive nationale. Composée actuellement de 181 membres, cette dernière devrait atteindre les 271 membres.

En plus des membres du secrétariat national et des secrétaires généraux de fédérations, seront admis d'office au sein de cette instance, les secrétaires généraux de wilayas ainsi que les présidents des commissions nationales de la femme et de la jeunesse. D'autres sièges, dont le nombre et estimé à 10, devraient également être attribués à des représentants des retraités et des femmes syndicalistes.

Attirer les «autonomes» et les travailleurs étrangers

Le nouveau statut prévoit également l'ouverture de la centrale syndicale aux travailleurs étrangers.

Dorénavant, des employés résidant en Algérie auront la possibilité de créer des sections syndicales au sein de leurs entreprises. Sur le même plan, l'UGTA s'ouvre à ses principaux concurrents : les syndicats autonomes.

Une disposition inscrite dans le «texte fondamental» offre à ces syndicats d'intégrer la Centrale syndicale. Notons que cette mesure «révolutionnaire» a soulevé le scepticisme de nombre de délégués.

Des délégués qui ont pourtant adopté, haut la main, ce nouveau statut.

T. H.

ÉLECTIONS DE LA NOUVELLE DIRECTION

L'article 47 divise le FLN et le RND

La seconde journée des travaux des 11es assises de l'UGTA était riche en événements.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Outre les résolutions statutaires ayant consacré la création du ou des postes de secrétaires généraux adjoints et l'autorisation des travailleurs étrangers de se structurer au sein de la Centrale syndicale, il est important de noter que cette seconde journée a été marquée par des tractations et autre travail de coulisse dans la perspective de l'élection des futurs membres de la commission exécutive nationale (CEN). Le travail de coulisse concernera également l'élection des douze secrétaires nationaux, exception faite du secrétaire général, dont Sidi-Saïd semble avoir les faveurs du congrès pour un autre mandat. C'est dans ce contexte bien particulier que la couleur politique fait son apparition au grand jour au sein de la Centrale syndicale. En effet, il ressort clairement que les deux principaux courants politiques traversant l'UGTA, en l'occurrence le FLN et le RND, passeront à la vitesse supérieure pour disputer les principaux postes au sein de la direction nationale. Ainsi, si Abdelmadjid Sidi-Saïd semble faire le consensus entre les deux parties pour le poste de secrétaire général, il n'en demeure pas moins que la nouvelle disposition statutaire, en l'occurrence l'article 47 consacrant la création du poste de secrétaire général adjoint, a relancé la dualité entre les syndicalistes se revendiquant des deux partis. En d'autres termes, si le RND d'Ahmed Ouyahia veut plus que jamais décrocher le poste de secrétaire général adjoint chargé de l'organique, les syndicalistes proches du FLN ne l'entendent pas de cette oreille et posent, quant à eux, la problématique de la représentation régionale au sein du secrétariat national. En effet, les syndicalistes militants du FLN posent désormais le problème en termes de représentation régionale pour les quatre principaux postes au sein du secrétariat national. Des postes qu'on qualifie de «souveraineté» et qui sont celui de secrétaire général et de secrétaires nationaux chargés de l'organique, des finances et des relations internationales. Les partisans de cette approche plaident pour une répartition par région (centre - Est - Ouest - Sud) des quatre postes, et ce, dans le but d'«éviter à l'UGTA de se retrouver dans une impasse organique». Une approche que défendent d'ailleurs un grand nombre d'observateurs qui indiquent que si l'UGTA veut éviter l'écueil de l'article 47, elle est dès lors dans l'obligation se pencher pour cette option et d'éviter aux partis du RND et du FLN l'affrontement au sein de l'arène syndicale.

A. B.

DÉNONÇANT L'ABSENCE DE DÉBAT EN PLÉNIÈRE

Cinq délégués de Béjaïa claquent la porte du congrès

Le retrait de cinq membres de la délégation de Béjaïa au deuxième jour des travaux du 11e congrès a constitué un des faits marquants des assises de l'UGTA.

Dans l'après-midi d'hier, cinq délégués congressistes faisant partie de la délégation de l'union de wilaya de Béjaïa ont décidé de claquer la porte du congrès. Le motif ? «Le déroulement des travaux du 11e congrès est caractérisé par des pratiques antidémocratiques». Selon M. Bekkouche, «notre décision est motivée et ne souffre aucune ambiguïté». «Il y a absence de débat, ou alors le temps accordé aux interventions des congressistes est limité par rapport à celui accordé aux invités. C'est une démarche à la fois incohérente et incompréhensible», explique un autre délégué représentant les travailleurs du secteur de la poste et des télécommunications au niveau de la ville des Hammadites.

«Nous sommes porteurs d'un mandat de notre base et nous sommes dans l'obligation d'honorer ce mandat et de porter haut et fort les préoccupations des travailleurs que nous représentons. Face à ce qui se passe, nous avons, après réflexion, décidé de nous retirer pour ne pas cautionner la mascarade», a-t-on souligné. Cela étant, les cinq congressistes «démissionnaires» ont indiqué «que nous resterons à militer dans les rangs de l'UGTA au niveau de la base et que notre combat sera celui d'une véritable démocratisation de la vie syndicale au sein de l'UGTA». «Le fonctionnement de l'UGTA doit être démocratique et seule la démocratie syndicale permettra à l'UGTA de retrouver sa véritable force de représentation et sa capacité de mobilisation et d'action revendicative», conclut notre interlocuteur. Il est à noter que la délégation de la wilaya de Béjaïa ayant pris part à ces 11es assises de l'UGTA est composée de 29 délégués.

Abder B.

PLAIDANT LA POLITIQUE SOCIOÉCONOMIQUE DE BOUTEFLIKA, TAYEB LOUH DÉCLARE :

«Il faut attendre fin avril pour les augmentations de salaire»

Attendues pour ce mois de mars, les augmentations des salaires pour les travailleurs de la Fonction publique n'interviendront qu'en fin du mois d'avril, et ce, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2008.

L'information a été rendue publique hier par le ministre du Travail et de la Protection sociale lors de son intervention devant les congressistes de l'UGTA. Et pour illustrer cette augmentation, Tayeb Louh dira, «qu'un chef de bureau percevra une augmentation salariale avoisinant le un million et demi de centimes soit 14 712, 98 DA». L'intervention faite par le ministre du Travail était perçue comme une véritable plaidoirie des résultats réalisés depuis l'arrivée de Abdelaziz Bouteflika au sommet de l'Etat dans le domaine socioéconomique. Et à ce titre, il a tenu à dresser un bilan comparatif, mettant en exergue deux périodes, celle d'avant élection de Bouteflika à la magistrature suprême et celle allant de 1990 à 1999. A ce titre, Tayeb Louh dira que la période allant de 1990 à 1999 a été caractérisée par la hausse du taux de chômage, la perte de 400.000 postes d'emploi, la hausse de l'inflation à hauteur de 29,8%, une dette extérieure de 31,3 milliards de dollars et une baisse des réserves de changes à près de 2,11 milliards de dollars. Selon lui, l'arrivée de Abdelaziz Bouteflika à la magistrature suprême a été marquée par «un retour du taux de croissance qui est de 5 %, maîtrise de l'inflation à hauteur de 2,5 %, la baisse des services de la dette, l'augmentation des réserves de changes, le lancement de la carte Chifa, et la crétaion de près de 1 220 000 postes d'emploi depuis 2005 dont 62 % postes permanents, soit une baisse du taux de chômage de 11,8 %. **Abder B.**

EN MARGE DU CONGRÈS

Recherche rapporteur désespérément

La lecture du programme d'action a été retardée pour cause d'absence du rapporteur.

Il a fallu l'intervention du président du bureau du congrès pour que ce dernier daigne se présenter à la tribune.

Absence de communication

Le 11e congrès ordinaire de l'UGTA se caractérise par un manque flagrant de communication.

En effet, aucun porte-parole n'a été désigné par les organisateurs.

Une situation qui a eu pour effet d'entraver le travail des journalistes.

Indiscipline

Les travaux en plénière du congrès se sont déroulés dans un brouhaha assourdissant, notamment lors de l'intervention des rapporteurs de commission.

Durant les deux premiers jours, les délégués ont fait preuve d'indiscipline.

Même le président du bureau du congrès n'a pu ramener le calme malgré ses multiples rappels à l'ordre.

Dans les coulisses

Le FLN et le RND ont suivi de très près le déroulement des assises de l'UGTA. Le plus actif des responsables politiques est, sans nul doute, Abdesslem Bouchouareb.

Le chef de cabinet d'Ahmed Ouyahia était présent durant toute la journée d'hier à l'hôtel El-Aurassi.

CINQ QUESTIONS À TAYEB LOUH, MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

«Le système de retraite sera révisé»

Le Soir d'Algérie : Votre intervention en plénière des travaux des assises de l'UGTA n'a pas fait l'unanimité chez les congressistes. Votre commentaire ?

Tayeb Louh : C'est votre point de vue. Mais je tiens à vous informer que l'intervention d'un représentant du gouvernement dans ce genre de circonstance n'est pas une nouveauté.

C'est une pratique internationale comme ce fut le cas lors des travaux du Bureau international du travail (BIT) qui consolide l'esprit de la tripartite.

Le gouvernement, l'UGTA et le patronat ont signé un pacte national et je ne vois pas pourquoi on s'interroge lorsque le gouvernement ou un de ses représentants intervient. Il y aura également l'intervention des représentants du patronat qui sont partie prenante de cette tripartite.

En parlant du pacte, quelle évaluation faites-vous du document que vous avez signé en 2006 avec les deux autres partenaires ?

Lors de mon intervention, j'ai énuméré certaines réalisations de ce pacte.

Actuellement, il y a une commission de travail, voire un comité tripartite en charge d'évaluer l'année 2007.

Le pacte économique et social a fixé des objectifs à court et moyen terme que nous devons réaliser.

Il faut que toutes les parties s'inscrivent dans l'optique de l'après-pétrole. Il y a une feuille de route bien précise.

Vous avez engagé des réformes sociales, dont celle de la révision du système de retraite ?

Oui, il y aura la révision du système de retraite. Mais cette intervention se fera sur la base du principe du système de la répartition pas celui de la capitalisation qui a montré ses failles dans les autres pays. Sur ce plan, je dégage ma responsabilité, celle du gouvernement que je représente et celle du premier magistrat du pays.

Lors de votre intervention, il a été remarqué que vous avez consacré la primauté de l'UGTA sur les autres structures syndicales.

L'UGTA est une organisation syndicale nationale respectable qui a su user des moyens scientifiques et modernes pour faire porter la revendication des travailleurs. Le dialogue constitue aujourd'hui un moyen civilisationnel.

Mais le champ syndical ne se limite pas à la seule UGTA. Il y a d'autres organisations syndicales autonomes qui activent sur le terrain.

Autonomes par rapport à quoi ? La loi régissant le mouvement associatif syndical ne parle pas d'autonomie syndical. Il y a des organisations syndicales qui doivent militer mais surtout agir avec sagesse. L'exercice syndical est une pratique scientifique et le plus important est celui de savoir comment réaliser des acquis sans pour autant rentrer dans la confrontation.

Propos recueillis par Abder B.